

Code de vie

Le code de vie du terrain de jeux est un ensemble de règlements et de procédures qui visent à favoriser un climat sain, harmonieux et sécuritaire. Si nous voulons atteindre ce but, l'équipe du terrain de jeux et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles.

Horaire de la journée

Terrain de jeux : 8h30 à 16h30

Service de garde : un service de garde est disponible à la municipalité de Saint-Magloire de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h.

***Chaque retard du parent en fin de journée devra être signé avec des frais de 5\$ par tranche de 15 minutes. Après 3 retards, le parent devra trouver un autre moyen de faire garder son enfant après 17h45.*

Horaire des autobus

| Rotation | Lundi Sainte- Sabine | Mardi Saint- Magloire | Mercredi Saint- Camille | Jeudi Rotation | Vendredi Sorties! |
|---|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|
| Municipalité | Heure de départ des autobus | | | | |
| Saint-Camille Chalet des loisirs | 8h45 | 8h30 | Journée à Saint- Camille | Rotation Pour plus d'informations Facebook et boîte vocale | Heures de départ à confirmer |
| Saint-Magloire Chalet des loisirs | 8h30 | Journée à Saint- Magloire | 8h30 | | |
| Sainte-Sabine Chalet des loisirs | Journée à Sainte- Sabine | 8h45 | 8h45 | | |

Règles de conduite

La notion de respect est la principale valeur pour favoriser de bonnes relations entre tous. Les enfants doivent être respectueux dans leurs paroles et leurs gestes, et ce, envers toutes les personnes qu'ils côtoient (moniteurs, responsables, parents et autres enfants). Le respect envers autrui permet d'éliminer la violence physique, verbale et l'intimidation.

Il y aura tolérance zéro pour la violence verbale (cris, menaces, injures, etc.) et physique (bousculade, batailles, gestes obscènes, etc.)

Les enfants doivent respecter le matériel qui est mis à leur disposition par les Municipalités de Saint-Camille, de Saint-Magloire et Sainte-Sabine.

Les groupes sont formés par âge et peuvent être modifiés pour une meilleure dynamique si nécessaire. Les responsables du terrain de jeux se réservent le droit de suspendre ou de renvoyer un enfant ou de l'exclure d'une activité, si sa conduite est jugée inacceptable.

Voici les étapes dans l'application des conséquences à un manquement du code de vie :

Étape 1 :

Rappel verbal à deux reprises à l'enfant de la règle qu'il doit respecter avec avertissement de la conséquence qui suivra s'il n'y a pas modification du comportement.

Étape 2 :

Application de la conséquence.

Étape 3 :

S'il n'y a pas de modification du comportement, la monitrice en chef contacte les parents. À cette étape, il peut y avoir suspension de 1 à 3 jours. Une rencontre entre les directions générales, l'enfant et les parents doit être faite avant le retour de l'enfant au terrain de jeux.

Étape 4 :

Si, suite à une suspension, l'enfant ne respecte toujours pas le code de vie, il sera renvoyé définitivement et sans remboursement.

Étape 5 :

Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au code de vie, mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre. Ainsi, les étapes 1, 2 peuvent être omises.

Habillement

Il faut prévoir des vêtements en fonction de la température et celle-ci peut changer durant la journée.

- Coton ouaté
- Chandail à manche courte
- Chapeau ou casquette (pour protéger du soleil)
- Chaussures de course (espadrilles fermées) pour les sports de course
- Imperméable (l'avoir dans son sac en tout temps)
- Nous recommandons le port de sandale sportive et d'espadrilles
- Nous suggérons fortement d'éviter les vêtements chics, bijoux et autres items précieux pouvant être brisés ou endommagés au cours des activités.

*****Identifiez tous les vêtements et accessoires de votre enfant, cela peut éviter bien des soucis en cours d'été.*

Absence

Il est suggéré d'aviser de l'absence de votre enfant à l'avance ou en début de journée. Il serait important d'aviser son moniteur si vous quittez avec votre enfant au cours de la journée ou si vous venez le reconduire une fois que la journée est débutée. Pour aviser d'une absence : 418-595-2233 ou 418-257-4421 ou 383-5488, l'horaire entre en fonction à partir du 26 juin. Seules les personnes mentionnées sur la fiche santé sont autorisées à quitter avec votre enfant. Si une personne non autorisée doit venir chercher votre enfant, veuillez-nous en aviser. **Lors des activités spéciales, nous vous demandons d'être à l'heure, car nous n'attendons pas les retardataires.**

Médicaments

Il est interdit à la coordonnatrice d'administrer un médicament si elle n'a pas le consentement écrit du parent et sans avoir la prescription médicale exacte. Il est donc essentiel de remplir et signer la formule d'autorisation que vous pouvez vous procurer auprès de la coordonnatrice du terrain de jeux.

Repas et collation

Vous pouvez envoyer des repas à réchauffer, car nous aurons des micro-ondes à disposition. Bien identifier vos contenants. Tous les enfants doivent apporter deux collations et même trois pour les jours d'activités spéciales et des bouteilles d'Eau.

*****Il est strictement interdit d'apporter au terrain de jeux des aliments à base de noix ou d'arachides ou qui peuvent en contenir. Des enfants souffrent d'allergie sévère à ces aliments.*

Horaire régulier et activités spéciales

Prévoir à chaque jour :

Terrain de jeux unifié de Saint-Camille, Saint-Magloire & Sainte-Sabine

- Prévoir suffisamment d'eau (2 à 3 bouteilles);
- Des collations et un lunch;
- De la crème solaire;
- Tout ce qu'il faut pour la baignade, et les ceintures de sécurité au besoin. (serviette, sandales, chapeau, etc.)
- Un sourire

Équipements électroniques ou téléphones cellulaires

Il est interdit d'utiliser le téléphone cellulaire durant la tenue du terrain de jeux ou d'apporter des appareils électroniques (ipod, ipad, lecteur Mp3, console...), nous ne sommes pas responsables des pertes ou vols. Il est interdit de prendre des photos sans autorisation pour des fins municipales seulement.

Les Vélos

Les vélos doivent être stationnés dans le support à vélos, et barrés au besoin. Il est interdit d'entrer les vélos à l'intérieur des chalets de loisirs ou centres communautaires. Nous ne sommes pas responsables des pertes et vols. S'il y a lieu, prévoir un cadenas.

Les directions de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine.

Annexe 1

AUTORISATION POUR MÉDICAMENTS

Par la présente, j'autorise le coordonnateur à administrer ce médicament selon la posologie prescrite

Nom du médicament

Nom et prénom de l'enfant

Durée de validité de l'autorisation

Signature du parent Date

Question de sécurité et de contrôle, la seule personne mandatée à administrer un médicament à un enfant, pendant les heures du camp de jour, est la coordonnatrice du camp de jour.

Terrain de jeux unifié de Saint-Camille, Saint-Magloire & Sainte-Sabine